

Concours de Pâtisserie amateurs

Dimanche 4 juin 2023

Fête de quartier des Romains



Bulletin d'inscription

A retourner par mail accueil@la-passerelle.fr
ou
à déposer avant le 1 Juin 2023 à La Passerelle
ou
complétez le formulaire d'inscription en ligne :
<https://forms.gle/4HzTct8DH9nTPRw67>

- Jury
 Candidat

NOM	
PRENOM	
AGE	
ADRESSE	
TELEPHONE (fixe ou mobile)	
MAIL	

Signature* vaut
acceptation du règlement
du concours

--

*Pour les enfants, signature obligatoire des parents.

Règlement du concours de Pâtisserie amateurs

Article 1 : Organisation

Ce concours **gratuit** est organisé par l'association La PASSERELLE dans le cadre de la Fête des quartiers des Romains.

Ce concours est placé sous l'autorité de l'Association La Passerelle responsable d'organiser, de coordonner et de suivre le concours.

Article 2 : Inscription des participants

****Clôture des inscriptions le 1 Juin 2023**

Réservé aux **amateurs, habitants de Rixheim**. Les professionnels de La Passerelle ne peuvent concourir.

Après la dégustation par le Jury, chaque gâteau sera automatiquement découpé et dégusté par le public présent.

Article 3 : Thème du concours : Originalité

Le gâteau devra :

- Être **fait maison à votre domicile**,
- Avoir un **nom**,
- Pour **8 parts**,
- Accompagné de **leur recette** : ingrédients et quantités indiqués avec précision, étape de la recette claire et facile à suivre. La recette devra être transmise le jour de la Fête de Quartier le 4 juin avant 15 h. La recette comportera obligatoirement la liste des allergènes (fruits à coque, etc...)

Article 4 : Allergies

Les enfants participants aux concours devront être accompagnés d'au moins un parent. Le **parent assume la pleine et entière responsabilité de la consommation de son enfant**.

En tout état de cause, **l'Association La Passerelle décline toute responsabilité dans le cadre des consommations du public présent au concours**.

Article 5 : Dépôt des gâteaux

Le concours aura lieu le dimanche 4 juin **dans le cadre de la Fête de Quartier des Romains**.

Les participants apportent leur gâteau à 15 h (dernier délai), à La Passerelle.

Le concours débutera à 16H00.

Article 6 : Critère d'évaluation

Afin de donner à chacun une chance de gagner, 3 critères d'évaluations seront pris en compte :

- | | | | |
|-----------------|-------------------------------|--------|--------------------------|
| • L'apparence : | Présentation agréable à l'œil | sur 5 | 20 points maximum |
| • Originalité : | Tenue et texture | sur 5 | |
| • Le goût : | Originalité des goûts | sur 10 | |

Article 7 : Le jury

Le jury sera composé des 6 membres désignés par La Passerelle, dont une Pâtissière Professionnelle, ainsi que des volontaires qui se seront inscrits au préalable.

Article 8 : Proclamation des résultats

Remise des Prix à partir de 17 heures.

Les 2 gâteaux ayant recueillis les meilleures notes attribuées par le Jury, seront proclamés « Meilleurs gâteaux de la Fête du Quartier des Romains » et se verront attribuer :

1^{er} Prix : Un Baptême de l'air en Dynamic WT9, pour un vol de 20mn pour 1 personne (offert par **DFI ULM** à Rixheim)

2^{ème} Prix : 2 places de cinéma à La Passerelle pour une séance au choix

Article 9 : Droit à l'image

Les participants autorisent l'Association La Passerelle à utiliser les photographies prises durant le concours et la publication de leur recette sur tout support média.